



Demande d'information sur la naturalisation

Par **titrite79**, le **19/11/2010** à **23:19**

Bonjour,
Bonjour,

Je me permet de prendre contact avec vous dans le but d'avoir des informations concernant la naturalisation française.

Pour résumer ma situation, je suis née en france le 11 mars 1979, mes parents ont décidé de rentrer au maroc définitivement en 1988, j'avais donc l'age de 9 ans quand je suis rentré au maroc, depuis je ne suis jamais plus allé en france.

Actuellement ma situation est stable au maroc, cependant je souhaiterai savoir si le fait d'être née sur le territoire français me donne droit à la naturalisation française ou pas, si oui quelle est la procédure à suivre, suis obligé d'être sur le territoire français pour le faire tout en sachant que j'ai fait deux tentatives pour l'obtention de visa touristique qui m'ont été refusées la première en 2005, la seconde en 2007, sans pour autant en connaître le motif, ou bien je peux entamer la procédure du maroc ?

Vous remerciant d'avance.

Cordialement

Par **mimi493**, le **20/11/2010** à **02:29**

Pour que votre naissance en France ait un effet il faut

- soit que vous ayez été en France lors de votre majorité
- soit qu'un de vos parents soit né en France

En dehors de ça, votre naissance en France ne vous donne aucun droit particulier